SECURITE - CHARIOT ELEVATEUR

FICHE PROGRAMMATION

ATTESTATION DE CONDUITE D'ENGIN EN SECURITE - FORMATION INITIALE OU RECYCLAGE

Public

Toute personne amenée à conduire un chariot élévateur

Prérequis

- Les formations doivent être réalisées dans des conditions particulières à chaque engin et définies règlementairement.
- Ainsi, lors de sa demande de formation, l'entreprise envoie la photo de la plaque de ses engins de manutention et de levage et la copie des carnets d'entretien des engins sur lesquels doivent être réalisées les formations ; en retour la CCI enverra le cahier des charges à respecter pour le plateau technique.
- Après analyse de ce cahier des charges, l'entreprise attestera de la conformité de son plateau technique.
- Elles s'assure également que les conducteurs de chariots automoteurs sont médicalement aptes à la conduite des engins concernés par les tests et bénéficient de leurs équipements de protection individuelle.
- Elle précisera la situation d'utilisation de(s) l'appareil(s) de levage, et s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire pour la période de formation.
- Le formateur créera la grille de formation adaptée au poste et à l'engin.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les conditions d'utilisation des engins.
- Appliquer les règles d'emploi des engins.
- Respecter les consignes de sécurité dans le cadre de la conduite sur chariot élévateur.